



Usurpation d'identité

Par **Ansolo66**, le **23/03/2019** à **19:58**

Bonjour,

je ne suis pas sur les réseaux sociaux. Une personne utilise régulièrement mon identité avec photo ou sans sur messenger. Aujourd'hui, elle a essayé de rentrer en conversation avec deux personnes que je connais en se faisant passer pour moi. Je signale donc régulièrement à messenger l'usurpation d'identité. Est il possible de trouver l'adresse IP afin que l'identité de cette personne soit révélé? Ou avez vous d'autres solutions ? Je suis allée à la gendarmerie et il m'a été dit qu'il était très compliqué de pouvoir trouver cette personne car ces réseaux étaient inmaîtrisables. Je dois donc me soumettre à ce que l'on porte atteinte à ma personne. C'est honteux!

Cordialement

Par **Visiteur**, le **23/03/2019** à **21:09**

Bonjour
La CNIL dit...

1/En tant que victime, insistez par tout moyen pour demander à cesser la diffusion de vos informations personnelles en ligne en vous adressant au site afin d'exiger leur suppression.

Vous devrez nécessairement fournir la preuve que votre identité a été usurpée. Ces services pourraient vous demander des documents complémentaires.

2/ Adressez une plainte pénale

L'usurpation d'identité est une infraction pénale. Les victimes qui souhaitent connaître l'identité de « l'usurpateur » et éventuellement le voir sanctionner doivent déposer une plainte pénale soit auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie ou auprès du procureur de la République.